



Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

ID : 059-215901604-20241217-171224\_DELIB09-DE

S'LO

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024 / 91

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27  
Présents : 18  
Absents excusés : 05  
Procurations : 04  
Absents : 04  
Nombre de suffrages exprimés : 22  
Pour : 22  
Contre : 00  
Abstentions : 00

Séance du 17 décembre 2024

L'an deux mil vingt quatre, le dix sept décembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe GOLINVAL.

#### Etaient présents :

Mme ANSART Mélanie, Mme BRONSART Estelle, Mme CABAREZ Nathalie, M. CARREZ Olivier, M. COLLET Eric, Mme DEHON Ingrid, Mme DELAIRE Emeline, Mme DEMORTIER Léa, M. GARY Nicolas, M. GOLINVAL Philippe, Mme HOCQUAUX Farida, M. LIENARD Matthieu, Mme MANNINO Stéphanie, M. NOISETTE Patrick, M. SAHLI SAdressdine, Mme ROUSSEL Stéphanie, Mme TOURNAY Sabine, M. WALLOT Geoffrey

#### Procuration(s) :

M. MUNARI Eric donne pouvoir à M. WALLOT Geoffrey, M. ROLI Jordan donne pouvoir à M. GOLINVAL Philippe, M. DE NOYETTE Philippe donne pouvoir à Mme CABAREZ Nathalie, M. BOTTIAU Christophe donne pouvoir à M. CARREZ Olivier

#### Etai(ent) excusé(s) :

M. BOTTIAU Christophe, M. DE NOYETTE Philippe, M. DEVALLEZ Jean-Pierre, M. MUNARI Eric, M. ROLI Jordan

#### Etai(ent) absent(s) :

M. ADAM Pascal, Mme DENIS Séverine, Mme JABEL LAFOU Samia, M. WALLERAND Jérémy

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme TOURNAY Sabine

### OBJET : Recensement de la population 2025 Recrutement et indemnités des agents recenseurs

La Commune organisera du 16 Janvier au 15 Février 2025, le recensement de la population. Pour mener à bien cette opération et couvrir l'ensemble des districts géographiques de notre commune, il est envisagé de recruter dix personnes en qualité d'agents recenseurs parmi les agents titulaires et contractuels de la ville (7 volontaires à ce jour) et éventuellement pour compléter l'équipe 3 agents contractuels.

Les agents administratifs assumeront cette tâche en plus de leurs fonctions habituelles.

Compte-tenu de la dotation attendue de l'Etat, la rémunération des agents recenseurs pourrait être arrêtée à 902 € net par personne, sachant que le personnel administratif de la Commune sera payé en heures supplémentaires et les agents contractuels dans le cadre de leur contrat de travail (article 3-1° de la Loi n°84-53 du 26/01/1984 relatif à l'accroissement temporaire d'activités).

Date de convocation  
11 décembre 2024

Le Maire,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Acte rendu exécutoire  
après télétransmission  
en Préfecture le :

19 DEC 2024

Affichage le :

19 DEC. 2024

Le Maire,

Philippe GOLINVAL

La Secrétaire de séance

Sabine TOURNAY

Après délibération,  
le Conseil Municipal

à l'unanimité des suffrages exprimés (22 voix)

#### DECIDE

- De RECRUTER 3 agents contractuels pour accroissement temporaire d'activités,
- De FIXER la rémunération nette par agent à 902 €,
- D'INSCRIRE les crédits au budget,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce sujet.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à CRESPIN, le 17 décembre 2024

Le Maire,

Philippe GOLINVAL



Mairie de CRESPIN

293, Rue des Déportés - 59154 CRESPIN

Téléphone : 03 27 45 61 61 - Mail : contact@mairie-de-crespin.fr